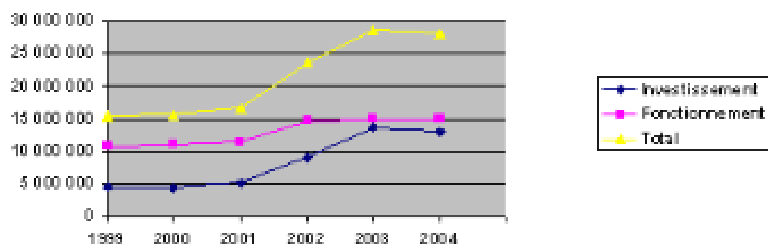


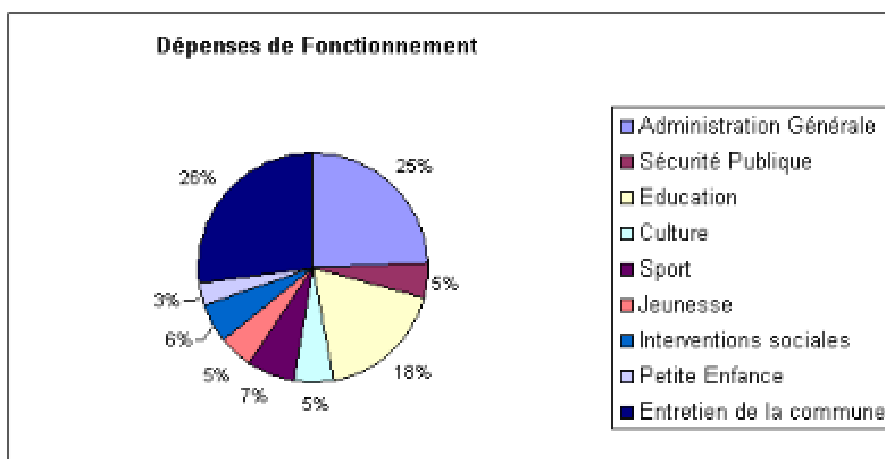
BUDGET 2004

ÉVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :



» **Administration générale** : Charges de fonctionnement courants (électricité, eau, fourniture, charge de personnel administratif, intérêt de la dette...).

» **Sécurité publique** : Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, La Police Municipale et la surveillance des plages.

» **Education** : Charges de fonctionnement des écoles publiques communales, la Restauration Scolaire.

» **Culture** : Fonctionnement de la Bibliothèque Municipale, de l'Ecole Municipale de Musique, les subventions versées aux associations culturelles.

» **Sports** : Entretien des installations communales, mise en place de manifestations sportives et subventions versées aux associations sportives.

» **Jeunesse** : Subventions versées aux organismes intervenant dans le secteur de la jeunesse, essentiellement le Centre de loisirs.

» **Interventions Sociales** : Subventions versées aux organismes intervenant dans le secteur social (CCAS).

» **Petite Enfance** : Fonctionnement de la Crèche Halte Garderie, subventions aux organismes intervenant dans le secteur de la Petite Enfance.

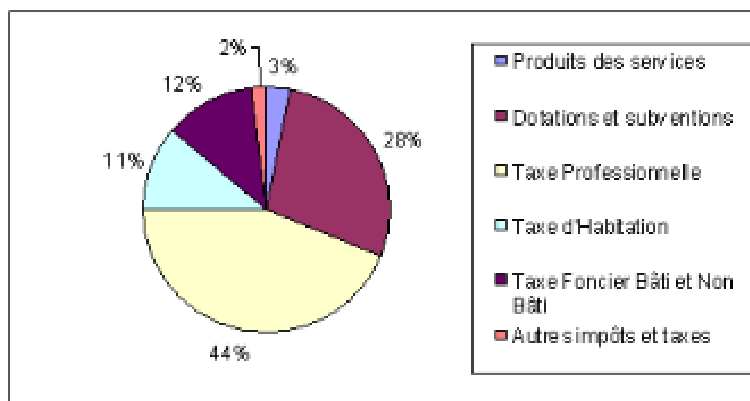
» **Entretien de la Commune** : Patrimoine Communal : espaces verts, environnement, voirie, bâtiments, véhicules.

POUR FINANCER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour financer les dépenses de fonctionnement, la commune dispose des produits des services qu'elle met en place (Restauration Scolaire, Ecole de Musique...), de dotations et subventions et de différentes taxes et impôts.

Parmi ces taxes, il y a la Taxe Professionnelle, la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière Bâti et non bâti, la Taxe de Séjour ou encore la Taxe Locale d'Équipement

POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS



En ce qui concerne **les investissements**, l'année 2004 verra l'achèvement de l'Hôtel de Ville, l'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville, la construction d'une cinquième école élémentaire, l'étude pour la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque et des travaux de voirie concernant les quartiers.

Pour financer ces investissements, la commune disposera :

» **D'un autofinancement** de 3 500 000 Euros

» **D'un excédent de l'exercice précédent** de 1 500 000 Euros

» **Du recours à l'emprunt estimé** à 3 811 000 Euros

» **De subventions, de la Taxe Locale d'Équipement, du Fond de Compensation à la TVA (FCTVA)...**